



Soja transgénique et herbicide 2,4 D ingrédient de l'agent orange: Guerre menée contre les paysans

Par [Grain](#)

Mondialisation.ca, 02 juin 2014

grain.org

Thème: [Biotechnologie et OGM](#),
[Environnement](#), [Loi et Justice](#)

Les multiples tentatives de Dow AgroSciences d'obtenir l'approbation de variétés de soja résistantes à l'herbicide 2,4 D sont devenues particulièrement agressives au cours des derniers mois. Elles sont menées simultanément dans plusieurs des pays qui avaient accepté l'introduction des transgéniques dans la décennie 1990.

Ces pressions pour faire approuver ces variétés transgéniques font partie d'une nouvelle offensive de l'agrobusiness dans le cadre de sa stratégie pour rendre le monde agricole toujours plus dépendant de ses produits agrotoxiques et ainsi augmenter la vente d'herbicides et les profits. L'expérience de l'introduction des variétés RR (Roundup Ready, résistantes au glyphosate) dans les années 1990 tend à se répéter maintenant avec des herbicides encore plus toxiques et dangereux, et dans bien des cas anciens et sérieusement remis en question.



Soy

a transgénique en Argentine (Photo : Juan Mabromata/AFP)

Dans sa publicité, la société affirme que, devant l'explosion des mauvaises herbes résistantes au glyphosate, il faut utiliser d'autres variétés transgéniques résistantes à d'autres herbicides. Ce fait démontre qu'en seulement 18 ans, ce modèle d'agriculture a

connu un échec retentissant. Car les transgéniques résistants aux herbicides n'ont pas permis d'atteindre l'unique objectif pour lequel ils avaient été créés : résister aux herbicides pendant que les mauvaises herbes sont détruites.

Créée en 1897, Dow AgroSciences est une société transnationale basée aux États-Unis. Initialement, elle s'est consacrée à la production de produits chimiques et depuis 1989, en association avec Eli Lilly, elle vise à combiner « les produits chimiques vedettes de la Dow Chemical Company et ceux de la division agriculture. » Elle commercialise l'herbicide 2,4 D sous la marque déposée Frontline et sous d'autres marques, elle le mélange avec d'autres herbicides.



Créée en 1897, Dow AgroSciences est une société transnationale basée aux États-Unis. Initialement, elle s'est consacrée à la production de produits chimiques et depuis 1989, en association avec Eli Lilly, elle vise à combiner « les produits chimiques vedettes de la Dow Chemical Company et ceux de la division agriculture. » Elle commercialise l'herbicide 2,4-D sous la marque déposée Frontline et sous d'autres marques, elle le mélange avec d'autres herbicides.

Les organismes de réglementation des États-Unis, de l'Argentine, du Brésil et de l'Afrique du Sud étudient plusieurs demandes d'autorisation d'une nouvelle variété de soja transgénique résistante à l'herbicide 2,4 D. Ces quatre pays avancent à l'unisson vers l'octroi de permis pour la culture commerciale du soja 2,4 D. Cette dynamique révèle clairement la coordination mondiale de sociétés qui évoluent comme des poissons dans l'eau face à des institutions totalement colonisées par leur pouvoir et leur discours.

Les quatre événements que Dow met de l'avant sont résistants à d'autres herbicides (le glufosinate d'ammonium et le glyphosate) en plus de tolérer le 2,4 D.1

Devant cette situation, les mouvements sociaux et les organisations paysannes ont su faire avancer la résistance en dénonçant cette nouvelle violation, en se mobilisant contre elle et en agissant pour la freiner.

2,4 D : guerre menée contre les paysans

2,4 D est le sigle de l'acide 2,4 dichlorophénoxyacétique, un herbicide systémique hormonal utilisé pour contrôler les mauvaises herbes à grande feuille. Il est couramment mélangé avec d'autres herbicides. Créé durant la Deuxième Guerre mondiale en Grande-Bretagne, sa commercialisation a commencé en 1946.



Le 2,4 D est tristement célèbre pour avoir été un ingrédient de l'agent orange (avec le 2,4,5 T), que les États-Unis ont utilisé dans la guerre du Vietnam. La principale cause des dommages sévères causés par l'agent orange chez des milliers de personnes est la présence d'un contaminant cancérigène et tératogène (une dioxine) dans le composé 2,4,5 T. Cependant, la fabrication du 2,4 D comporterait toujours la production de dioxines qui seraient des contaminants probables.

Il existe un grand nombre d'études qui démontrent que le 2,4 D est très toxique, même s'il est classé modérément toxique (Classe II). Il est associé à l'augmentation des cas de lymphomes non hodgkiniens chez les agriculteurs et les applicateurs aux États-Unis.² C'est pourquoi cet herbicide y a été soumis à un processus de révision controversé qui a duré 17 ans. Ce processus s'est terminé en juin 2005 lorsque les intérêts économiques et industriels ont prévalu sur les remises en question de ce produit et que l'EPA a décidé d'approuver une nouvelle fois le 2,4 D.

Le mécanisme d'action du 2,4 D comprend une activité hormonale qui a été associée à son effet perturbateur endocrinien sur l'organisme.³

Le 2,4 D est neurotoxique. Il est facilement absorbé par la peau ou par inhalation et peut causer des dommages au foie, aux reins, aux muscles et aux tissus du cerveau. La consommation orale de quantités élevées (de 100 à 300 mg/kg de poids corporel chez les mammifères) et l'absorption par la peau peuvent causer la mort. L'exposition au 2,4 D, et à ses formulations dans des esters et des sels, est associée à divers effets nocifs pour la santé des êtres humains et de plusieurs espèces animales. Ces effets incluent l'embryotoxicité, la tératogénicité et la neurotoxicité.²

Il faut ajouter à ce portrait le fait que les formulations commerciales du 2,4 D contiennent des adjuvants ayant une toxicité élevée.³

Pour évaluer les risques liés à l'approbation de ce nouveau soja, il est indispensable de se référer à l'expérience de l'introduction du soja transgénique résistant au glyphosate au cours des 18 dernières années. Les données sur l'Argentine indiquent que l'utilisation du glyphosate a augmenté de 220 millions de litres de 1996 à 2013.⁴ Aux États-Unis, les rapports de Benbrook⁵ indiquent une croissance de 239 millions de kilogrammes pour la

période de 1996 à 2011.

Il est évident que l'autorisation de n'importe quel événement transgénique résistant au 2,4 D produira une croissance exponentielle de l'utilisation de cet herbicide. Cette évolution risque d'être encore plus dangereuse si l'on tient compte du fait qu'en plus du soja, on a aussi présenté des demandes d'approbation de variétés de coton et de maïs résistantes à cet herbicide. Ce problème est encore plus sérieux lorsque l'on considère que plusieurs des variétés faisant l'objet de demandes sont résistantes à d'autres herbicides (glyphosate et glufosinate) en plus du 2,4 D.

Examinons maintenant la situation dans les différents pays où Dow tente de faire approuver ses différentes versions de soja résistant au 2,4 D.

Canada

Le Canada est le seul producteur important de soja à avoir déjà approuvé, en 2012 et 2013, la culture commerciale du soja résistant au 2,4 D6.

En novembre 2012, à l'occasion de la première approbation, le docteur Warren Bell de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement a déclaré que : « Le gouvernement fédéral a fait preuve d'imprudence en approuvant une nouvelle variété transgénique résistante à un autre pesticide toxique même si les variétés transgéniques résistantes au glyphosate ont déjà été à l'origine de l'apparition de super mauvaises herbes et d'une augmentation de l'utilisation des pesticides. Ces mêmes problèmes s'amplifieront avec les variétés résistantes au 2,4 D. Notre environnement, notre nourriture et la population en général seront de plus en plus exposés à cet autre produit dangereux. »

États-Unis



Dow tente de faire approuver un soja résistant au 2,4 D7 ainsi que d'autres événements résistants à la fois au 2,4 D et à d'autres herbicides (glyphosate et glufosinate d'ammonium).

Le Center for Food Safety a lancé une campagne⁸ pour demander à l'USDA (ministère de l'Agriculture des États-Unis) de ne pas approuver le soja « agent orange », campagne qui a déjà reçu plus de 32 000 signatures d'appui. Et plus récemment, il a dénoncé la tentative de faire approuver des variétés de maïs et de coton également résistantes au 2,4 D. Rappelons que les le soja, le maïs et le coton transgéniques sont pratiquement les seules cultures à avoir connu un succès commercial.

Le document du Center for Food Safety explique : « L'approbation commerciale du soja de Dow causera une forte augmentation de l'utilisation du 2,4 D, mais l'USDA n'a pas procédé à une révision sérieuse des dommages aux écosystèmes naturels, des dommages aux cultures des champs voisins à la suite de la dérivation des applications de 2,4 D ou des conséquences de la création de mauvaises herbes résistantes au 2,4 D. Cet herbicide est la principale cause des plaintes de lésions liées aux dérivations. L'augmentation substantielle de son utilisation avec le soja 2,4 D exacerbera ces dommages. »

Argentine

Au mois de janvier, il a été révélé que la Comisión Nacional Asesora de Biotecnología Agropecuaria (CONABIA, Commission nationale consultative en biotechnologie agropastorale) et la Dirección de Biotecnología (Direction de biotechnologie) ont recommandé la libération commerciale d'un soja génétiquement modifié résistant au 2,4 D9, en concluant que les « risques découlant de la libération de cet organisme végétal génétiquement modifié (OVGM) dans l'agroécosystème, en culture à grande échelle, ne sont pas significativement différents des risques inhérents à la culture du soja non transgénique. »

Plusieurs acteurs sociaux dont des organisations paysannes, non gouvernementales, écologistes et d'avocats environnementalistes ont durement remis en question cette approbation de la CONABIA et les fondements de sa décision.

Au mois de janvier, à la suite de l'avis positif émis par la CONABIA, le RALLT (Réseau pour une Amérique latine libre de transgéniques) et l'Alianza Biodiversidad, la Campagne Paren de Fumigarnos (Cessez de nous fumiger) ont lancé une campagne¹⁰ pour demander à la présidente Cristina Fernández de Kirchner de ne pas autoriser ce soja en expliquant que « les effets sur l'environnement et la santé de cette nouvelle culture transgénique seront encore plus dévastateurs, notamment parce que ce nouveau transgénique a été développé pour résister à une combinaison d'herbicides dans le but de combattre les super mauvaises herbes qui menacent les zones où l'on a planté des cultures RR (résistantes à l'herbicide Round Up) durant de nombreuses années. » Cette campagne a réussi à remettre plus de deux mille signatures à la présidente.

En même temps, le CELMA (Centro de Estudios Legales del Medio Ambiente) a fait une présentation au ministère national de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche,¹¹ dans laquelle il réfute l'avis de décision de la CONABIA, demande que les études sur la sécurité environnementale et l'innocuité alimentaire présentées par la société Dow AgroSciences Argentina SA soient rendues publiques afin qu'elles soient évaluées et étudiées, que soient convoquées par la suite des audiences publiques et que l'on permette ensuite l'intervention du secrétariat de l'Environnement et du Développement durable.

Au mois de février, un regroupement d'organisations a fait une présentation au ministère de l'Agriculture remettant en question l'approbation étant donné l'absence de participation citoyenne et d'études d'impact environnemental. Cette présentation a été rendue publique lors d'une conférence de presse massive tenue dans la ville de Buenos Aires.¹²

Aucune de ces actions n'a obtenu de réponse à ce jour.

Brésil



Ici aussi, la CTNBio a en sa possession une demande d'approbation d'un soja résistant au 2,4 D. Au mois de décembre, à l'initiative de la Campaña por un Brasil Libre de Transgénicos, des audiences publiques ont eu lieu pour connaître les différents points de vue sur cette demande. Le ministère public fédéral a démontré qu'il était prêt à écouter la société et lors de ces audiences, on a pu dénoncer les effets d'une éventuelle libération commerciale de variétés de soja et de maïs résistantes au 2,4 D, un produit dont la toxicité a été qualifiée d'extrême par l'ANVISA.¹³

Lors des audiences, il fut démontré que : « Contrairement à toutes les promesses faites concernant les OGM, l'agriculture utilise aujourd'hui plus de pesticides et il y a plus de mauvaises herbes et de ravageurs. Devant cette situation, on nous fait maintenant de nouvelles promesses, comme celles de plantes résistantes à la sécheresse et de plantes développées à l'aide de ressources publiques et non pas par les grandes multinationales. »

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud a approuvé l'importation de soja transgénique résistant au 2,4 D en mars 2013. Les regroupements de la société civile d'Afrique du Sud, d'Amérique latine — notamment du Brésil et de l'Argentine — et des États-Unis ont alors exprimé leur profonde préoccupation devant la décision des autorités sud-africaines d'accorder l'autorisation d'importer au pays la variété de soja transgénique de Dow¹⁴. Cette variété a été modifiée génétiquement pour résister aux applications des agrottoxiques 2,4 D, glufosinate et glyphosate.¹⁵

Dans leurs arguments, ces regroupements ont déclaré que cette autorisation donnerait plus de poids aux demandes d'autorisation de cultiver cette variété présentées par Dow, particulièrement au Brésil, en Argentine et aux États-Unis.

Mariam Mayet du Centre africain pour la biodiversité a déclaré : « Nous condamnons la décision des autorités sud-africaines. Une fois de plus, les intérêts économiques priment le devoir du gouvernement de protéger la santé de nos citoyens et notre environnement. La décision d'approuver la variété de soja génétiquement modifiée est encore plus révoltante étant donné la motion actuelle du Parti démocrate chrétien d'Afrique d'annuler une décision antérieure de permettre les importations en Afrique du Sud de maïs transgénique résistant au 2,4 D produit par Dow. »

Quelques réflexions et conclusions

- La première observation qui surgit de manière convaincante est l'échec évident du paquet technologique « semences transgéniques résistantes aux herbicides + ensemencement direct¹⁶. » L'apparition des mauvaises herbes résistantes que les sociétés semencières ont refusé obstinément de reconnaître durant la première décennie de culture de ces

transgéniques est aujourd'hui devenue un fait incontestable¹⁷.



- En même temps, ce problème constitue une preuve sans équivoque de l'échec complet de la seule semence transgénique dont la culture commerciale a connu un succès relatif (le soja RR est la variété transgénique la plus cultivée sur la planète avec une superficie totale de plus de 100 millions d'hectares). Cette variété de soja a été imposée à force de mensonges, de pouvoir corporatif et de la honteuse complicité de gouvernements et de groupes scientifiques.

- La soi-disant solution qui consiste à « aller encore plus loin » en introduisant des variétés résistantes à de nouveaux herbicides démontre que l'unique et principal objectif de l'introduction de ces semences transgéniques est, exactement comme nous l'avions annoncé il y a sept ans, « de chercher à contrôler un immense marché de produits agricoles primaires et d'agrotoxiques dont aucune entreprise ne veut perdre les profits... La vente du paquet technologique semences-agrotoxiques (protégé par les brevets correspondants qui garantissent le paiement de primes) constitue la formule parfaite pour soutenir un pouvoir corporatif dont la croissance a été sans précédent au cours des dernières décennies. »¹⁸

- Ces nouveaux transgéniques signifient que des millions de litres d'herbicides encore plus toxiques que le glyphosate seront appliqués et cela confirme qu'une guerre est en cours contre les paysans et paysannes qui résistent encore sur leurs territoires à l'invasion de l'agrobusiness. Mais cette fois, l'agression semble atteindre une ampleur inédite.

- Les cinq pays mentionnés sont parmi les principaux producteurs de soja transgénique de la planète. Ils comptent semer plus de 80 millions d'hectares de soja transgénique, une « marchandise » qui ne contribue aucunement à l'alimentation humaine et qui est utilisée principalement comme fourrage et pour la production d'agrocombustibles. Les nouveaux

transgéniques basés sur ce modèle ne feront qu'aggraver la situation et amplifier les prochaines crises alimentaires qui ne tarderont pas à venir.

- Les systèmes de réglementation de tous les pays font preuve d'une profonde incohérence : ils suivent de grossiers mécanismes bureaucratiques dépourvus d'indépendance et d'autonomie qui s'appuient sur des concepts comme celui de « l'équivalence substantielle » dont la non-durabilité a déjà été démontrée. Tous les instruments de la soi-disant « biosécurité » ne sont rien de plus que des bras institutionnalisés des intérêts corporatifs insérés dans les États et leurs mécanismes de « participation » n'existent pas ou sont de simples mascarades pour la forme.

- Les résistances dans tous les pays croissent de manière soutenue à mesure que l'on y dénonce les effets des transgéniques, que l'on dévoile les supercheres utilisées pour imposer les transgéniques et que des secteurs de plus en plus importants élèvent leurs voix.

- Finalement, tout le chemin parcouru avec l'imposition des transgéniques démontre que l'on s'est trompé de chemin. Il oblige à élargir le débat pour faire reconnaître l'échec des transgéniques, démanteler le pouvoir corporatif qui les soutient et marcher aux côtés des paysans et des paysannes du monde entier sur le sentier de la souveraineté alimentaire.

Bibliographie

1 [International Service for the Acquisition of Agri-biotech Applications](#) : les événements DAS44406-6, DAS68416-4 et DAS68416-4 x MON89788.

2 RAPAM, « [2,4-D: razones para su prohibición mundial](#) » . (pdf)

3 Reavaliação Toxicológica dos agrotóxicos a base de 2,4 Diclorofenoxiacético, (2,4 D), MINISTÉRIO DO DESENVOLVIMENTO AGRÁRIO, Núcleo de Estudos Agrários e Desenvolvimento Rural - NEAD, 24 mars 014

4 GRAIN, « [La République unie du soja, version 2.0](#) », 2 juillet 2013

5 Charles M. Benbrook, « [Impacts of genetically engineered crops on pesticide use in the U.S. - the first sixteen years](#) » , Environmental Sciences Europe 2012 24:24.

6 Les événements autorisés au Canada sont, une fois de plus, DAS44406-6, DAS68416-4 et DAS68416-4 x MON89788.

7 Événement DAS- 68416-4

8 Center for Food Safety, « [Tell USDA to Reject 'Agent Orange' Soy](#) »

9 Événement DAS-44406-6

10 [ACCIÓN URGENTE: Argentina a punto de aprobar nuevo transgénico resistente al 2,4D uno de los componentes de Agente Naranja](#), Biodiversidad en América Latina y el Caribe, 10 janvier 2014

11 CELMA, "[Nuevo dictamen favorable de la CONABIA sobre soja tolerante al 2,4-D, glufosinato y glifosato de DowAgrosciences Argentina SA: impugnación del CELMA](#)", Biodiversidad, 4 janvier 2014.

12 RENACE et al, [Conferencia de prensa: « ¡No a la soja resistente al 2,4 D! »](#), Biodiversidad, 12 de febrero, 2014

13 AS-PTA, "[Brasil: MPF debate liberação de soja e milho resistentes a 2,4-D,](#)" Biodiversidad, 18 decembre 2013.

14 Événement DAS-44406-6

15 African Centre for Biodiversity et al, « [Duras criticas al gobierno sudafricano por la aprobacion de la soja transgenica agente naranja](#) » , Biodiversidad, 26 mars 2013.

16 L'ensemencement direct, le labourage minimal, le non-labourage ou encore l'ensemencement direct sur résidus végétaux est une technique de culture sans perturbation du sol par une charrue. À l'origine une technique de l'agriculture de conservation, elle est devenue la pratique agricole de choix dans la plantation de cultures résistantes aux herbicides.

17 L'unique motif qui a justifié la création des transgéniques résistants aux herbicides était justement cette résistance; les faits ont montré en moins de deux décennies l'échec de cette technologie. En même temps, l'autre soi-disant avantage que l'on faisait miroiter, une réduction de l'utilisation des agrottoxiques, s'est également révélé faux.

18 GRAIN, « [Más herbicidas para sostener lo insostenible](#) » , 18 septembre 2007.

La source originale de cet article est grain.org

Copyright © Grain, grain.org, 2014

Articles Par : Grain

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits

d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation.

Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca